

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 17 avril 2025 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Marc-André Renaud, directeur des opérations de la Régie

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 11 avril 2025.

## **2025-04-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Miguel Lemieux  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **2025-04-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

De retirer un (1) sujet de l'ordre du jour proposé, soit :

5. Appel d'offres public portant sur la construction du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Adjudication du contrat

D'ajouter un (1) sujet à l'ordre du jour proposé, soit :

- 9.1 Poursuite des travaux préalables à la construction du futur Complexe de traitement des matières organiques - Autorisation de dépenses

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2025
4. Appel d'offres public portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO – Surveillance des travaux de construction – Adjudication du contrat
5. Sujet retiré
6. Emprunt temporaire d'un montant de 36 833 721 \$ pour la construction d'un Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield

2025-04-12

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)**

7. Affaires administratives
  - 7.1. Comptes payés et à payer au 17 avril 2025
8. Correspondance
9. Varia
  - 9.1 Poursuite des travaux préalables à la construction du futur Complexe de traitement des matières organiques - Autorisation de dépenses
10. Période de questions
11. Levée de la rencontre

2025-04-13

**ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025.**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Miguel Lemieux  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2025 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2025-04-14

**APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie a procédé à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie de surveillance des travaux de construction en vue de l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield (Appel d'offres numéro RIVMO-SP-SURVCCMO-2025);

**ATTENDU** qu'en date du 11 mars 2025, la Régie a procédé à l'ouverture des soumissions reçues à l'intérieur du délai prescrit;

**ATTENDU** que suite à l'analyse de conformité, deux (2) soumissions jugées conformes ont été transmises aux membres du Comité de sélection pour évaluation sur la base des critères énoncés à la résolution numéro 2024-05-24;

**ATTENDU** que ces deux (2) soumissionnaires ont obtenu le pointage intérimaire requis pour permettre l'ouverture de leur enveloppe de prix ;

**ATTENDU** qu'au terme de ce processus, le Comité de sélection recommande au Conseil d'administration d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final (3,114), soit Les Services EXP inc.;

**ATTENDU** qu'à titre indicatif, la soumission déposée par l'entreprise Les Services EXP inc., est au montant de 505 890 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par Mme Lise Poissant  
Et unanimement résolu

D'adjuger à l'entreprise Les Services EXP inc. le contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie, portant sur la surveillance des travaux de construction, en vue de l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield, le tout selon les termes et modalités du devis d'appel d'offres numéro RIVMO-SP-SURVCCMO-2025 et de la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, le contrat à intervenir ainsi que tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-04-15

**EMPRUNT TEMPORAIRE D'UN MONTANT DE 36 833 721 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**ATTENDU** qu'en attente d'un financement permanent, le Conseil d'administration désire financer temporairement la construction du futur Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield;

**ATTENDU** que, dans le cadre de cet emprunt temporaire, le taux d'intérêt confirmé par la Banque Nationale est établi au taux préférentiel;

**ATTENDU** que le *Règlement numéro 12 décrétant une dépense et un emprunt de 36 833 721 \$ aux fins de l'acquisition d'un terrain, de la construction d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield et de l'acquisition des équipements requis pour sa mise en service* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'il est entré en vigueur le 27 novembre 2024.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

De procéder à l'emprunt temporaire d'un montant maximal de 36 833 721 \$ auprès de la Banque Nationale, tel qu'autorisé et pour les fins énoncées dans le *Règlement numéro 12 décrétant une dépense et un emprunt de 36 833 721 \$ aux fins de l'acquisition d'un terrain, de la construction d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield et de l'acquisition des équipements requis pour sa mise en service*.

D'autoriser le président, M. Sylvain Payant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Linda Phaneuf, à signer, pour et au nom de la RIVMO, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

2025-04-16

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 17 AVRIL 2025**

Il est proposé par Mme Lise Poissant  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 17 avril 2025 et au montant de 16 220.37 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

**VARIA**

2025-04-17

**POURSUITE DES TRAVAUX PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION DU FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES - AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** qu'afin de respecter l'échéancier établi pour la mise en chantier du futur Complexe de traitement des matières organiques, la Régie doit effectuer, sur son terrain, certains travaux mineurs afin d'assurer la préparation du site ;

2025-04-17

**POURSUITE DES TRAVAUX PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION DU FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES - AUTORISATION DE DÉPENSES (SUITE)**

**ATTENDU** que ces travaux, bien que mineurs, sont nécessaires à la coordination efficace des étapes subséquentes du projet et doivent être réalisés dans des délais serrés afin d'éviter tout retard au calendrier global de réalisation ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Règlement numéro 1 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à approuver des dépenses inférieures à 25 000 \$ ;

**ATTENDU** que, dans le contexte particulier de la mise en chantier du Complexe, le Conseil d'administration juge opportun d'autoriser exceptionnellement la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à approuver des travaux jusqu'à concurrence de 50 000 \$, sous réserve que l'octroi de tout contrat dans ce cadre soit dûment ratifié par résolution lors d'une séance ultérieure du Conseil d'administration.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par Mme Lise Poissant  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à approuver, à titre exceptionnel et dans le cadre des travaux préparatoires liés à la mise en chantier du futur Complexe de traitement des matières organiques, des dépenses n'excédant pas 50 000 \$, sous réserve que toute dépense ainsi engagée fasse l'objet d'une ratification formelle par voie de résolution adoptée lors d'une séance subséquente du Conseil d'administration.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dans un premier temps, le président de la Régie résume les réponses écrites transmises par courriel au citoyen en guise de suivi de la dernière séance publique.

Dans un second temps, la période de questions est annoncée par le président. Un citoyen de Saint-Constant s'adresse au Conseil d'administration pour poser diverses questions, lesquelles sont répondues séance tenante.

2025-04-18

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mm Lise Poissant  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h35.

**ADOPTÉE**

---

Sylvain Payant  
Président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim